

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
franc de poste non compris... £1 0 0

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, VENDREDI 31 JANVIER 1851.

No. 36.

L'Eglise en Angleterre.

Il est vrai que l'agitation se calme en Angleterre; mais on ne saurait en remercier les champions de l'anglicanisme. Le membres de l'épiscopat et du clergé anglicans ont, par leurs actes, leurs écrits, leurs paroles, fait tout ce qui était en leur pouvoir pour surexciter les passions de l'ignorance et entretenir le mouvement. Si le calme se rétablit, on le doit sur tout à l'esprit chrétien avec lequel les catholiques ont supporté les injures faites à leur foi, à leurs pasteurs, au chef suprême de l'Eglise.

Ils ont suivi en cela les sages avis de leurs Evêques. Tandis que les prélats anglicans attisaient le feu des dissensions, les pasteurs catholiques publiaient des lettres pastorales empreintes des sentiments avec lesquels les Apôtres convertirent le monde à la foi de Jésus-Christ. Ce contraste est à lui seul tout un enseignement, et nous savons qu'il n'a pas été perdu pour les protestants qui observent, qui comparent et qui réfléchissent. Nous désirons mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-unes des belles pages par lesquelles les nouveaux Evêques ont inauguré la prise de possession de leurs sièges. La sagesse et l'éloquence de l'Episcopat catholique est rehaussée par le caractère même des passions qu'ils s'efforcent de calmer par la charité. Ce sera un des plus belles pages de l'histoire religieuse de l'Angleterre que celle où l'on racontera comment les Evêques et le clergé catholique ont répondu aux insultes et aux provocations de leurs adversaires.

Nous avons particulièrement remarqué les lettres de NN. SS. les Evêques de Newport, de Beverley, de Hexham, de Northampton, de Birmingham. La lettre pastorale de ce dernier mérite une attention particulière, parce qu'elle a soulevé plus de colères. Le *Times* a passé trois jours consécutifs à en faire ressortir l'insolence! Mgr. Ullathorne avait, dès le début de la polémique, adressé aux journaux des lettres remarquables, par lesquelles il expliquait, avec autant de netteté que de vérité et de justice, la valeur des mesures prises par le Saint-Siège et les raisons impérieuses qui l'avaient déterminé. Ces premières explications ont été développées et complétées dans l'*Appel* du cardinal Wiseman; mais les luttes de la controverse apaisées, Mgr. l'Evêque de Birmingham s'adresse à son troupeau pour le rassurer contre les menaces des ennemis de l'Eglise.

Au moment où quelques feuilles anglaises assurent que d'après un bill préparé par le ministère, il serait interdit aux nouveaux Evêques de prendre leurs titres, il n'est pas sans intérêt de faire connaître les sentiments chrétiens par lesquels les pasteurs de l'Eglise répondent à ces provocations. Comme le dit si éloquemment Mgr. Ullathorne, de même qu'Henri II n'a eu contre saint Thomas de Cantorbéry d'autre puissance que celle d'ajouter à sa mitre la couronne du martyr, ainsi aucun acte du Gouvernement ne saurait rendre les Evêques catholiques autres que ce qu'ils sont. Aucune puissance terrestre ne peut leur enlever l'autorité qu'ils tiennent de Dieu et du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

Mgr. Ullathorne dit aussi que l'Eglise n'a plus rien à craindre des persécutions. Au seizième siècle, ses richesses étaient des primes d'encouragement offertes à l'apostasie, et l'appât de ses propriétés a fait le triomphe de ses ennemis; mais aujourd'hui, l'Eglise n'a rien à perdre, et les persécutions ne peuvent tourner que contre ses adversaires.

Nous laissons la parole à Mgr. Ullathorne, en publiant en entier la lettre pastorale qu'il a

adressée au clergé et aux fidèles des diocèses de Birmingham et de Nottingham :

« Nous, Guillaume Bernard, par la grâce de Dieu et par la faveur du Saint-Siège apostolique, évêque de Birmingham et administrateur du diocèse de Nottingham, à notre bien-aimé clergé séculier et régulier et aux fidèles du diocèse, salut et bénédiction dans le Seigneur.

« Mes Frères bien-aimés : Vous serez heureux quand les hommes vous insultent et qu'ils vous persécutent, et qu'ils diront foussement toute sorte de mal de vous à cause de moi. Réjouissez-vous alors, car une grande récompense vous est réservée dans les cieux.

« Dieu notre Sauveur, qui ne peut tromper ni se tromper, nous a donné cette promesse sacrée, cette consolation céleste. Il a adressé cette parole à ses enfants de tous les temps; il nous les adresse à nous-mêmes, et il ne peut manquer à ses promesses, il les dépassera plutôt. C'est pour cela que nous élevons les yeux vers Celui qui est à la droite de son père et nous en recevons des consolations abondantes. Il a dit : Ayez confiance, j'ai vaincu le monde. Or, il est avec nous sur les eaux agitées. La colère de l'incrédulité est déchaînée contre nous; mais l'Ange du Seigneur, qui ferma les gueules des lions afin qu'elles ne pussent mordre, est à nos côtés.

« Qu'avons-nous vu? Nous avons vu le vicaire de Dieu, le premier pasteur de la chrétienté et les prélats de notre Eglise tournés en ridicule, leurs noms et leur saint ministère livrés à l'insulte, à la dérision sous toutes les formes; nous avons vu, dans les rues mêmes de notre capitale, en présence des gardiens de la tranquillité et de la décence publiques, nos vérités, nos mystères les plus révérés, les plus adorés, les plus salutaires, outragés par les actes et par les paroles d'une multitude ignorante; et pas un de ceux à qui Dieu a donné la puissance sur la terre n'a étendu la main pour protéger, contre de pareilles profanations, la religion de la plus nombreuse communion chrétienne qui soit dans les Etats de Sa Majesté. Les nations catholiques d'Europe se sont senties blessées, elles aussi, dans leurs affections les plus chères et les plus intimes, et on a offensé non-seulement les nations, mais encore leur premier pasteur; non-seulement leur premier pasteur, mais leur Dieu même.

« Pour nous, mes frères bien-aimés, mettons-nous bien dans l'esprit que c'est ainsi qu'ils traitèrent notre divin Maître dans les rues de Jérusalem, car il nous dit : Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a hait avant vous; si vous êtes du monde, le monde aimera les siens; mais parce que vous n'êtes pas du monde, le monde vous hait. Rappelez-vous la parole que je vous ai dite : le serviteur n'est pas plus grand que le maître. Si l'on m'a persécuté, il vous persécutera aussi. Nous voilà instruits, préparés; nous voyons la vérité de Notre-Seigneur dans ces choses mêmes; elles fortifient notre confiance, et celui qui est notre consolation et notre force a dit aussi : Ne craignez pas, je suis toujours avec vous.

« Qu'avons-nous entendu? Nous avons entendu le premier ministre de la couronne répondre autant de mépris qu'un faible mortel puisse en répandre sur ce que nous savons être les dons les plus saints et les plus sanctifiants de notre cher Sauveur. Nous avons entendu des hommes du rang le plus élevé chercher à enflammer l'esprit des masses et à exciter une persécution morale et même légale contre nous. Nous avons vu des membres du clergé de Sa Majesté, de ceux qui se rangent sous la direction spirituelle de notre souveraine, des

hommes qui se donnent pour les ministres de la vérité, de la justice, de la paix et de la charité, encouragés par ce haut exemple, rivaliser de zèle pour semer la calomnie, l'insulte et toutes sortes de mensonges contre les vérités que nous professons et contre les mystères qui nous consolent, contre les actes spirituels de notre premier pasteur et contre nous-mêmes. Ceux qui, par leur position, sont tenus de faire respecter la liberté et la paix de tous les habitants du pays savent fort bien que, en tant que corps, nous sommes patients, endurants et prompts à pardonner; ils savent que leur conduite ne pourra nous jeter dans le parti des mécontents, ni affaiblir notre allégeance à notre souveraine; ils savent que notre fidélité et notre soumission à la couronne et à l'Etat sont une obligation de notre conscience, et que notre dévouement à notre chef spirituel est la garantie de celui que nous avons pour notre chef temporel; ils savent que notre exactitude à rendre à Dieu ce qui est à Dieu donne la mesure de notre empressement à rendre à César ce qui est à César. Tout cela, ils le savent, et ils s'en prévalent contre nous! Quelle est la communion religieuse qu'ils auraient osé traiter comme ils ont traité la nôtre, si toutefois il y en a une dans les Etats de Sa Majesté qui compte autant d'adhérents? Ils n'auraient osé agir ainsi envers aucune, car ils auraient craint d'exciter des passions et des colères que notre sainte religion nous ordonne d'étonner.

« Et quelle est, mes chers bien-aimés, la cause de ces attaques à nos libertés chrétiennes et nationales? C'est que les Evêques, qui ont si longtemps gouverné, ont échangé leurs titres étrangers contre des titres anglais. C'est que notre Eglise, en Angleterre, n'est plus placée sous un régime exceptionnel, mais sous la règle ordinaire de sa constitution divine. C'est que, dorénavant, nos affaires spirituelles ne seront plus dirigées de cette façon extraordinaire dont l'Eglise est gouvernée dans les pays païens ou dans les contrées où les chrétiens sont le plus persécutés. En un mot, c'est que nous avons jugé que nous n'étions plus sous le coup d'une persécution.

« C'est en vain qu'on objecte que c'est l'acte d'un souverain étranger : car le Pape n'a point agi en souverain, mais en Evêque, et comme Evêque des évêques, comme Chef suprême de l'Eglise.

« Notre Parlement lui-même fit cette distinction il y a trois ans. Il adopta un acte autorisant le gouvernement anglais à entrer en relations diplomatiques avec Sa Sainteté, et sa qualité de souverain de Rome, mais non de Pape. Comment cela aurait-il pu avoir lieu, s'il n'y avait une différence visible, claire et reconnue entre Pie IX pape et Pie IX souverain de Rome? Et si l'on objecte que Sa Sainteté a pris cette mesure sans consulter l'Etat, nous répondrons qu'il ne pouvait en être autrement, puisque, par un acte de la législature, ou a refusé à l'Etat d'entrer en rapport avec lui en la qualité d'un nom de laquelle il traite les affaires ecclésiastiques; mais même ce subterfuge et sans fondement : car nous avons la preuve certaine que le Saint-Père s'est conduit envers notre gouvernement avec toute la délicatesse et tous les ménagements que comportent les circonstances. Bien plus, il était connu que cette hiérarchie, ne violait en aucune façon la loi des que nous ne prenions pas les titres des évêques protestants et que le chef actuel du Ministère avait, en deux circonstances différentes, pris la parole dans le Parlement pour qu'on revoquât les clauses prohibitives et qu'on nous permit de porter les titres en question, si bon nous sem-

blait. Nous vîmes alors le ministère existant prescrire qu'on donnerait leurs titres d'honneur aux nouvelles hiérarchies catholiques des colonies et aux prélats d'Irlande; comment pouvions-nous penser que nous ne possédions pas en Angleterre ces libertés qu'on nous reconnaissait en Irlande et dans la colonie? Le Pape avait vu un évêque protestant anglais exerçant son ministère non-seulement dans la catholique île de Malte, mais dans la ville de Rome elle-même, Sa Sainteté pouvait-elle supposer que l'on nous accorderait moins de liberté en Angleterre, où plus d'un million de sujets de Sa Majesté réclament notre ministère?

« Et ici, mes frères bien-aimés, nous ne pouvons faire autrement que d'être frappés de la ressemblance qui existe entre la conduite qu'on tient à notre égard et celle d'un ancien gouvernement dans lequel se trouvaient certains hommes revêtus d'un caractère temporel et spirituel qui se concertèrent contre notre bienheureux Rédempteur. Ils prétendaient qu'il était roi et qu'il se mêlait des affaires de l'Etat, et ce fut en vain que Notre Seigneur répondit que son royaume n'était pas de ce monde. Ils soutinrent qu'il avait confondu son pouvoir spirituel avec son pouvoir temporel, et sur cette accusation, ils le crucifièrent. Il envoya ses disciples deux à deux dans tous les pays. Il enseigna les multitudes, et ces hommes dirent : Si nous le laissons faire, les Romains viendront et ravieront notre ville et notre nation. C'est pourquoi ils crucifièrent le Fils de l'Homme. Ses Apôtres se partageant le monde; demandèrent-ils pour cela la permission des gouvernements? Saint Pierre fixa son siège à Rome sans demander le consentement de César. Les hommes d'Etat romains ne pouvant rendre saint Pierre différent de ce qu'il était, ils le crucifièrent comme ils avaient crucifié son Maître. Et quel était le crime de saint Pierre? C'est qu'il était devenu Evêque de Rome sans la permission du Gouvernement.

« De même notre Henri II ne pouvait rendre saint Thomas de Cantorbéry autre qu'il n'était. Il ne pouvait faire un Archevêque; et toute sa puissance se réduisit à ajouter à sa mitre la couronne du martyr. Et que résultait-il de toutes ces persécutions, si ce n'est la victoire de Dieu et la propagation de la foi? Il y a dans l'histoire de la religion un autre triomphe dont la cause mérite d'être remarquée; mais les circonstances ne sont plus les mêmes. La véritable cause des victoires de la réformation sur l'Eglise au seizième siècle, ce sont les biens temporels des prêtres; or nous ne possédons plus rien, et c'est là ce qui fait notre force, pourvu que la grâce de Dieu s'ajoute à notre pauvreté. Semblables aux combattants heureux de saint Pierre, nous sommes dépourvus de tout; nos affections ne sont pas de ce monde et notre force est toute spirituelle. A moins de quelque grande cause canonique, nous-mêmes, tout indignes que nous sommes d'une place si sainte et si élevée, nous ne pouvons cesser d'être ce que Dieu et son Vicaire nous ont fait : savoir, le premier Evêque de notre siège. La persécution, quand bien même elle serait entreprise d'une manière plus directe, c'est à dire par des actes violents succédant aux paroles violentes, ne ferait que consolider et affermir, comme le prouve toute l'histoire, les bases de notre chaire et de celle de nos successeurs. La pluie peut tomber, l'inondation peut venir, les vents peuvent souffler et la battre; mais elle ne peut tomber, parce qu'elle est bâtie sur le roc.

« Nous vous exhortons donc, frères bien-aimés, à avoir confiance en Dieu, dans les

mains de qui nous sommes, nous et nos œuvres, à persévérer fermes et unis et sans crainte dans la foi, à ne pas rendre le mal pour le mal, l'injure pour l'injure; mais, au contraire à y répondre par des bénédictions, à supporter avec patience, comme vous avez fait jusqu'ici, tous les désagréments temporels auxquels vous êtes exposés à cause de votre foi, sachant que vous en recueillerez les fruits plus tard; nous vous exhortons à donner des explications calmes et raisonnables à tous ceux qui vous en demandent d'un ton convenable; à prier pour ceux qui vous persécutent; à faire du bien à ceux qui parlent mal de vous, en vrais fils de ce Père qui est aux cieux; à faire entrer dans votre vie journalière les principes de votre foi; à fixer vos regards sur la récompense que Dieu a promise à ceux qui l'aiment et qui souffrent pour son amour. Puisse la grâce de Dieu être toujours avec vous!

« WILLIAM BERNARD.
Evêque de Birmingham et administrateur du diocèse de Nottingham.

Ce langage si digne d'un évêque contraste trop avec celui qu'on fait entendre des prélats du Gouvernement pour n'avoir pas excité la mauvaise humeur des feuilles protestantes. Le *Times* a trouvé cette lettre pastorale insolente et propre à envenimer les passions; mais le *Times* est si charitable!

Ainsi que le dit si bien Mgr. Ullathorne, les attaques mêmes dont le corps catholique a été l'objet sont un hommage rendu à la vertu de ses membres. L'Angleterre protestante a appris par expérience qu'il est des devoirs dont le catholique ne franchit jamais les limites. Nous pensons, avec le digne Evêque de Birmingham, que lord John Russell serait moins audacieux avec les méthodistes ou tout autre secte. Les catholiques sont très endurants, parce qu'ils sont forts; et ils peuvent se montrer patients, parce qu'ils savent que leur cause, qui est celle de la vérité, finira par triompher des mensonges et de l'hérésie.

L'Exposition et les Catholiques.
L'exposition de 1851 paraît avoir non seulement pour objet la propagande industrielle de l'Angleterre, mais il semble qu'elle doive être exploitée encore au profit de la propagande religieuse. L'évêque de Londres (on sait ce qu'on entend par cette désignation) a nommé un comité chargé d'étudier la question de savoir quelles obligations impose à l'Eglise officielle cette circonstance solennelle, unique dans l'histoire religieuse du monde.

Ce comité a conclu qu'il importait d'abord de créer un fonds destiné à subvenir aux frais de mesurer qu'il croyait devoir conseiller. Une société pour la propagation de la connaissance du christianisme a souscrit aussitôt pour 12,500 fr., et offre au comité une collection nombreuse et variée de Bibles, livres de prières, ouvrages religieux en diverses langues, etc., etc.

Le comité conclut que la souscription devra être employée aux objets suivants :

1^o. Inviter le clergé à multiplier les services religieux dans toutes les parties de la ville où ils seront nécessaires. Les places libres et sans frais.

2^o. Fournir aux ministres titulaires le moyen de se faire assister par d'autres ministres qui prêcheront et réciteront les prières dans les diverses langues du continent, le service en anglais devant être célébré, comme à l'ordinaire et sans interruption.

3^o. Assurer deux ou trois points de réunion où les étrangers et toutes autres personnes pourront recevoir toutes les informations

perquisitions domiciliaires, de suspects, et de la sévérité des municipaux contre les recelleurs, lui qui d'habitude n'ouvre la bouche que pour boire ou pour manger. Vous comprenez que je faisais bonne connaissance.

« Tu sur que cet homme ne soit pas un traître? interrompit Henri.

L'envie ne lui en manque pas, mais il est trop simple pour cela... Laissez-moi vous dire la fin de la conversation : « C'est tout de même drôle, citoyen, de sortir comme ça toutes les nuits et de rester enfermé le jour.

Dame, lui dis-je, quand on fait la contrebande, on n'a pas tous ses aises, on travaille la nuit, on se repose le jour, et on compte sur de braves camarades comme toi, pour ne pas empêcher les amis de travailler.

« Ça avait pour le tranquilliser; rependant tout à coup il me dit : « As-tu été faire reconnaître ta passe et celle de tes camarades au district? »

Pardieu! nos papiers sont en règle comme de vrais enfants de la municipalité. Il y a des signatures et des timbres que c'est un plaisir à voir. Ce disant, j'ai bu un verre de vin avec lui; j'ai pris la cassette qui ne me quitte pas, j'ai fait signe à Crépeux d'être aux aguets; je lui ai dit de prévenir Mlle Jeanne afin quelle soit prête à tout événement; et je suis accouru au devant de vous.

Mais, dit le marquis avec inquiétude, est-ce bien sûr que pendant ton absence la maison n'ait pas été cernée, et que ces bandits qui nous traquent comme des bêtes fauves n'aient pas découvert notre retraite?

FRUITS DE LA

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Alors, dans ce moment d'adieux suprêmes ce fut une confusion de serremments de mains, d'embrassements, de fraternelles étreintes qui devaient être pour plusieurs d'entre eux le dernier mot de la vie avant d'entrer dans la mort. Puis il se fit un silence solennel; car le marquis de Savernay enlevait un à un, les noms inscrits sur les places innocentes; prenant un flambeau, il approcha les papiers de la flamme qui les consuma lentement. Pendant quelques instants, son œil triste et pensif regarda les cendres de ces papiers voltiger en tourbillonnant au-dessus de sa tête; et s'attachant ensuite aux parois humides de la voûte. Alors, dit-il, en secouant la tête, comme s'il eût voulu en chasser tout un monde de pensées, que la volonté de Dieu soit faite! Et il se dirigea vers l'échafaud de bois qui conduisait à l'issue du souterrain.

Tous le suivirent silencieusement; et bientôt cette voûte où retentissait tout à l'heure encore les derniers accents des gentilshommes Provençaux, devint muette, obscure, comme elle l'avait été si longtemps...

Plus une lumière, plus un souffle, plus une voix... La nuit était froide et noire; le vent soufflait par bouffées inégales; les buissons des campagnes et les arbres des routes s'inclinaient en gémissant, le tonnerre grondait, de lourdes gouttes de pluie s'échappaient des nuages annoncelés qui couraient dans le ciel. Le marquis de Savernay, appuyé sur son fils, avait à peine fait cent pas, qu'il s'arrêta, regardant s'effacer déjà dans l'obscurité de la nuit, les débris de cette vieille demeure seigneuriale dont les lambeaux gisaient au milieu de la campagne.

En prêtant une oreille attentive et en faisant silence, on eût pu entendre comme un bruit imperceptible dans différentes directions. C'étaient les pas discrets et étouffés des soldats dévoués à la noble cause proscrite, de leur roi martyr, qui venaient de se réunir pour la dernière fois sur le sol natal de la Provence. Ce bruit, pour tout autre insaisissable, revêtissait aux yeux du marquis de Savernay les formes palpables de la réalité; aussi les yeux du vieillard se voilèrent d'une ombre et amère tristesse, son cœur se souleva au souvenir de suprême adieu, et levant ses regards tristement vers le ciel si noir, il murmura : Combien, hélas! ne seront pas au rendez-vous!

Henri, le front rêveur, mais la tête droite et fière, semblait braver l'avenir.

Notre cause est sainte et belle, mon père, dit-il d'une voix calme.

Le vieillard ne répondit pas, mais il fit signe à son fils qu'il voulait commencer sa route; et tous deux, évitant les sentiers battus et cherchant à étouffer dans l'herbe mouillée, le bruit de leurs pas, se prirent à marcher. Ils étaient silencieux.

Le vieux marquis, la tête inclinée, se livrait à d'amères réflexions, mais le jeune homme, fouillant avec son regard pénétrant les obscurités de la nuit, interrogeait de ses yeux attentifs les moindres inégalités du sol; car il savait combien Antoine Oubrie eût payé cher celui qui fut venu lui dire : « Le marquis de Savernay et son fils sont entre nos mains. »

La vengeance personnelle n'était singulièrement à l'enthousiasme républicain.

Tout à coup il s'arrêta. Il me semble avoir aperçu quelq'un murmura-t-il d'une voix faible. Et dans la crainte que le bruit de sa voix ne put les trahir, il indiqua seulement du doigt l'endroit vers lequel il avait cru voir dans l'ombre s'agiter une forme indécise.

En effet, quelq'un s'avantait. Précédait-il un éclairer une de ces troupes de patriotes qui parcouraient la campagne?

Le marquis et son fils tirèrent leurs pistolets et les amorcèrent puis, voyant cet homme se diriger sur la droite, ils appuyèrent à gauche en se courbant vers la terre, pour que la silhouette de leurs corps disparût dans la masse des terrains; et profitant d'un pli avantageux, ils s'y accroupirent.

L'inconnu, soit qu'il les eût aperçus et qu'il voulut les rejoindre, soit qu'il voulût aussi quitter la route frayée et marcher à travers, la compagnie changea subitement de direction et vint droit sur eux. Il n'était qu'à une vingtaine de pas, que l'on ne pouvait encore, tant l'obscurité était grande, distinguer ses traits. D'ailleurs, un épais mouton lui cachait le visage. Il passa si près du marquis que le bout de ce manteau eut touché le vieux gentilhomme si le vent l'eût agité.

Le comte Henri, son pistolet dans la main, était prêt à faire feu au moindre mouvement douteux.

C'est Baptiste! dit-il, tout à coup à demi-voix en se relevant.

Monsieur le marquis! fit celui-ci en se retournant vivement, Dieu soit béni! j'allais à votre rencontre.

Qu'y a-t-il de nouveau?

Quelque chose qui m'a paru louche et m'a donné à penser.

Ma fille! interrompit le marquis.

Soyez tranquille monsieur le marquis, elle ne court aucun danger. Je venais seulement prendre vos ordres; car si nous devons quitter cette baraque que nous habitons, il vaut mieux que ce soit la nuit; je la jour tout m'est suspect et je ne voyage pas tranquille.

Les réflexions sont plaines de sens, Baptiste, mais expliquez toi plus clairement.

Tout à l'heure j'étais dans la cuisine à me chauffer par mégarde les pieds devant un feu de fagots, et je regardais notre hôte qui me semblait avoir une étrange figure, parlait de

désirables concernant la religion et l'Eglise d'Angleterre.

4°. Aider les ministres qui voudraient réunir des élargissements autour d'eux, à approprier à cet effet les églises et les chapelles qu'ils desservent déjà.

5°. Adopter les meilleurs moyens de faire connaître aux étrangers, les dépôts d'ouvrages religieux, les églises et les chapelles où ils pourraient entendre le service religieux dans leur langue nationale.

Ce sont là, on en conviendra, d'étranges prétentions! Où sont donc les anglicans de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, d'Amérique même et des autres parties du monde? On ne trouve des anglicans hors des îles britanniques que sur les points du globe où l'on rencontre des Anglais. L'Allemagne protestante elle-même ne possède pas, au milieu de ses sectes variées, la mince anglicane. La présence d'un million d'étrangers à Londres n'y amène certainement pas un anglican de plus. Quelle nécessité donc de multiplier les services de l'Eglise officielle, d'avoir des chapelles provisoires, de se livrer à des prédications extraordinaires.

Nous comprenons que le gouvernement anglais, qui s'impose de si grands sacrifices pour cette solemnité, s'occupe de moyens de fournir à tous les étrangers la facilité de remplir leurs devoirs religieux. Or, il est certain que parmi les visiteurs, ceux professant la religion catholique seront les plus nombreux, et que les chapelles ou églises catholiques de Londres seraient insuffisantes à les admettre tous, même pour entendre seulement une messe basse.

Il serait donc du devoir du Gouvernement de mettre temporairement à la disposition du Cardinal-Archevêque de Westminster des locaux qui seraient provisoirement convertis en chapelles, afin que les étrangers pussent consacrer à Dieu le jour du dimanche. Il serait nécessaire d'accroître aussi le nombre des ecclésiastiques, en les appelant des diverses parties du continent; mais ce ne sont certes pas les membres du clergé anglican qui seront en trop petit nombre!

L'initiative prise par l'Evêque de Londres ne peut manquer d'appeler la sérieuse attention de Son Eminentissime l'Archevêque de Westminster. Les catholiques de Londres ont beaucoup à faire pour offrir à leurs frères du continent qui les visiteront l'année prochaine les secours indispensables. Nous espérons bien que les visiteurs de l'Exposition n'iront pas à Londres pour afficher aux yeux des Anglais l'incrédulité et l'impunité dont on accuse les habitants du continent. Une question importante pour les catholiques qui ont l'intention de visiter Londres durant l'Exposition, est de savoir s'ils pourront entendre la messe le dimanche. Si le gouvernement ne vient pas en aide aux efforts de l'autorité ecclésiastique, il est matériellement certain qu'ils ne le pourront pas.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 31 JANVIER 1851.

Première Page:—L'Eglise en Angleterre. —L'Exposition et les Catholiques. —Feuilleton:—Le Montagnard ou les deux Républiques—1793—1848—(suite.)

Un protestant conséquent.

Nous extrayons du New-York Freeman's Journal la lettre suivante adressée à l'éditeur du Church of Ireland Magazine, par un célèbre médecin, Dr. Richard Graham, que ce journal avait attaqué à l'occasion d'une correspondance amicale échangée entre lui et un prêtre catholique :

"Je suis protestant par le hasard de ma naissance, et de mon éducation, comme je serais catholique si j'étais né de parents catholiques, et avais reçu mon éducation à Maynooth. Etant protestant, j'ai appris à

re-élever l'autorité de l'Eglise, même l'autorité du Church of Ireland Magazine. On m'a aussi appris à feuilleter les Ecritures, à les lire "sans notes ni commentaires," et à les interpréter moi-même à mon gré.

"Comme protestant, j'ai donc ce droit, et j'en use sans m'embarrasser de votre censure, ni de l'autorité de toutes les Eglises, ni des hommes d'Eglise, le protestantisme, dans toutes ses nombreuses modifications, étant basé exclusivement sur ce droit de jugement privé. Vous, et les autres ministres protestants qui rédigez le "Church of Ireland Magazine" vous voudriez bien nous enlever ce droit, si vous le pouvez. Vous expérimentez, par rapport à vous-mêmes, l'inconvénient pratique de ce droit; delà, force d'éclamation," et quand vous vous sentez pressés de trop près par les protestants dissidents, vous prenez un ton violent, et usez d'un langage grossier, pour les calomnier et leur prêter des motifs vils et corrompus quand ils s'avisent de faire ce que vous leur avez enseigné, et conseillé.

"Nous étant séparés de l'Eglise catholique en proclamant le "droit de jugement privé," et continuant, même à présent, dans vos controverses avec l'Eglise de Rome de faire ressembler bien haut ce droit assumé dans toutes les églises et sur toutes les plate-formes, vous vous tournez vers vos congrégations respectives, et vous nous dites: "Gardez-vous de penser en opposition à notre enseignement."

"Ainsi vous soufflez le chaud et le froid simultanément; y ayant une mesure pour vous et une autre pour ceux qui sont ne pas penser comme vous. En un mot, vous exercez un despotisme odieux et intolérable auquel tout vrai protestant résistera de son sommet.

"Que vous importe si je crois à quelque chose, ou à toutes les doctrines de l'Eglise de Rome? En les croyant toutes, je deviendrais catholique, ce que j'aurais le droit de faire par l'exercice de mon "jugement privé" selon votre propre enseignement.

"Ce qui constitue un Catholique, est parfaitement clair: en quoi consiste le protestantisme? cela n'est pas également clair. Aucune église protestante ne l'a défini. Vous paraissez ne pas comprendre la question, ou bien vous la dénaturez à dessein. Je puis être protestant, et croire à la Trinité, à la substitution, ou à aucune autre doctrine quelconque, pourvu que je proteste contre l'autorité de l'Eglise catholique, et à plus forte raison contre celle d'aucune autre Eglise, et que je substitue à sa place mon propre "jugement privé."

"Si tout ceci n'est pas exact, je vous serai obligé, et vos lecteurs en général le seront aussi, si vous pouvez m'apprendre ce que c'est que le protestantisme. Mais je vous défie d'en donner une autre définition; et, par conséquent, il est clair que vous ne sauriez justifier vos attaques contre aucune secte religieuse, puisque vous n'avez point mission pour enseigner, n'ayant, d'après votre propre doctrine "aucune autorité?"

Les Evêques Anglicans d'Exeter et de St. David. (Nous avons déjà dit que les Evêques Anglicans d'Exeter et de St. David avaient refusé de signer l'adresse de leurs confrères évêques, à la Reine, au sujet de "l'Aggression papale." L'Evêque d'Exeter a donné les raisons de son refus dans une lettre adressée à la Reine, et rendue publique par la voie des journaux.)

L'Evêque de St. David a fait comme celui d'Exeter, connaître les motifs qui l'ont empêché de signer l'adresse de l'Episcopat à la Reine. Dans une lettre adressée à l'Archevêque de Cantorbéry, il déclare ne pouvoir adhérer aux allusions faites à la loi d'Elizabeth: "car, dit-il, les dispositions en ont été abrogées par le bill d'émancipation. En la citant on ne prouve rien, on ne prouve trop. En effet, cette loi n'a-t-elle pas été violée déjà, sans réclamation, par l'envoi de vicaires apostoliques, et est-il raisonnable d'accuser le Pape de ne pas tenir compte d'une

loi qu'on a si longtemps laissée dormir? La rappeler, c'est exprimer un désir de la voir révoquer en vigueur; or, ce serait annuler l'acte d'émancipation.... et l'Evêque de Saint-David ne peut consentir à accepter la responsabilité de paroles qui, directement ou indirectement tendent à ce but. Reprocher au Pape une "inpardonnable insulte," parce qu'il prêche le retour des Anglais à sa propre croyance, c'est une querelle toute gratuite, puisqu'il doit considérer cette démarche comme le plus grand bonheur qu'il puisse arriver." Enfin le Prélat anglican "est effrayé" de voir dans l'Adresse une phrase qui semble "inviter le Parlement à imposer silence par une loi au posétyalisme des catholiques."

Ces deux dignitaires de l'Eglise établie ne sont pas les seuls qui jugent si sainement la position des catholiques et la démarche du Saint-Père. L'Evêque anglican de Norwich répondant à une Adresse antipapale signée par près de huit cents membres de son clergé, leur dit: Qu'ils peuvent sans doute "voir avec méfiance une nouvelle organisation de l'Eglise romaine, qui ne peut s'expliquer que par un grand accroissement de ses membres;" que les titres nouveaux indiquent une rivalité avec ceux qui portent les Evêques de l'Eglise d'Angleterre; que le titre de cardinal est fait pour leur déplaire; mais "qu'une Eglise épiscopale n'est plus tolérée si on entrave la liberté qu'elle a de choisir ses Evêques, de déterminer leur nombre et leur rang et de leur donner quelque titre que ce soit, pourvu que ces titres ne portent pas atteinte à des droits existants." On peut être choqué d'entendre les Evêques catholiques dire: Nous gouvernons tels et tels diocèses avec la juridiction ordinaire, et tels autres comme administrateurs; "mais une division territoriale quelconque est nécessaire pour toute communion chrétienne, et dans une Eglise épiscopale, ce qui désigne le district d'un Evêque est diocèse." C'est une chose triste d'entendre des compatriotes et des chrétiens affirmer que dans leur communion seule on peut se sauver, "mais, en tolérant l'Eglise romaine, il faut nécessairement tolérer sa foi dans ses dogmes. Or, la question de cette tolérance est décidée." On aurait beau défendre au Cardinal Wiseman de porter son titre, aux Evêques de prendre ceux de leurs diocèses, "sous d'autres noms ce serait la même organisation, le même travail," malgré toutes les lois qu'on pourrait inventer. "Je ne veux pas, continue le Prélat anglican, exagérer le danger de ce progrès de l'Eglise romaine, mais si le jour était proche où il faudrait défendre la vraie foi contre les envahissements de cette Eglise, ce ne serait pas dans le cabinet de la reine ou dans l'arène du Parlement que le débat devrait être vidé, mais dans nos paroisses respectives."

De telles paroles font assez voir que les mesures violentes, si on y voulait recourir, ne rencontreraient pas en Angleterre une approbation générale, même parmi ceux qui sont le plus intéressés à comprimer l'élan du catholicisme. Plusieurs journaux influents tiennent un langage analogue, et s'il est vrai que lord John Russell ait écrit à Rome à lord Shaftesbury pour le prier d'assurer Sa Sainteté que les mots injurieux de moneries et de superstitions ne s'adressent pas aux catholiques, nous devons conclure que le premier ministre reconnaît qu'il a fait fausse route et que son brâto, loin de porter la désolation chez les catholiques, n'a servi qu'à amener la manifestation du bon sens public. Les scènes ignobles de la rue ont pu soulever l'indignation de l'Europe catholique et jeter la douleur dans le cœur de nos frères d'Angleterre, mais chez eux, une émeute ne décide pas une question. Le ministère n'a pas, on l'a vu par la réponse de la reine, partagé les passions de lord John Russell; la présence des Irlandais au Parlement rendrait très-douteux le résultat d'une tentative contraire à leurs droits; il est donc possible que la liberté des catholiques ne soit pas sérieusement mise en péril.

Leur attitude dans les meetings impose aussi à leurs adversaires. A Norfolk, dans le Worcestershire, à Surrey, s'ils n'ont pas triomphé, du moins ils ont noblement défendu leur cause.—Ami de la Religion.

Bienfaits de la Réforme.

Le Duc de Bedford, frère de Lord John Russell, joint de l'énorme revenu suivant qui provient des biens de l'Eglise Catholique confisqués par Henri VIII et conférés par ce prince à John Russell auquel la famille du premier ministre tire son origine:—

Table with 2 columns: Name and Amount. Total £227,209.

Après cela Lord John Russell n'a-t-il pas droit de vanter les "grands bienfaits de la glorieuse réforme," et de se fâcher contre les empiétements de l'Eglise Catholique qui ne réclame que sa part de liberté sans songer à demander les anciens biens dont elle a été dépossédée? Mais comme l'ombre même du danger fait trembler une mauvaise conscience, les deux millions sterling de revenu de l'Eglise établie par la loi, et les chiffres ci-dessus, peuvent aider à nous expliquer l'épouvante de cette Eglise et de lord John Russell qui la gouverne en ce moment, à la vue de l'immense mouvement catholique qui s'opère actuellement en Angleterre.

Ordination.

Hier, Mgr. l'Evêque de Martyropolis a conféré, dans la chapelle du petit séminaire de St. Thérèse, les ordres mineurs à MM. Plessis dit Belair, A. Z. Poulin, F. N. Bourbonnais, et la tonsure à M. H. Z. Gascon.

Mgr. l'Evêque de Montréal devant être absent jusqu'à mardi prochain, le Buste en marbre, représentant Sa Grandeur, qui devait lui être présenté demain, jour de sa fête, par Son Honneur le Maire de Montréal, ne lui sera offert que jeudi, le 6 Février prochain.

Nous lisons dans le Herald que six d'entre les messieurs de cette ville et des environs qui étaient allés tenter fortune en Californie, sont arrivés la semaine dernière, et se disent très-satisfaits de leur lointaine excursion, bien qu'ils n'aient pas réalisé à la lettre les espérances que les avaient attirés dans le moderne Eldorado. Des amis canadiens qu'ils y ont laissés, les uns en seraient volontiers revenus, si les moyens pécuniaires ne leur eussent fait défaut, les autres étant trop engagés dans l'exploitation des mines pour songer au retour.

Un nombre des nouvelles apportées par les derniers arrivages d'Angleterre, est celle de l'arrestation à Londres de Robert Fenning Coles, ci-devant l'un des employés de la banque succursale de la Cité, à Québec, et disparu le 29 septembre dernier, après avoir commis, dit-on, des constructions considérables en valeurs monnayées au préjudice de cette institution. On sait que la banque de la Cité avait offert par la voie des journaux une ré-

compense de deux mille piastres à quiconque livrerait ce fugitif aux mains du geolier de l'une des prisons de cette colonie.

Une dépêche télégraphique transmise avant-hier de Québec, nous apprend que le procès de M. Hamilton, impliqué avec Coles dans cette affaire, était en voie d'instruction, et que le caissier de la Banque M. Galtings, n'avait pas eu assez de temps la journée de mercredi pour rendre témoignage.

Le Palais Oriental de Hyde Park à Londres, a été livré aux Commissaires Royaux, pour inspection, le premier de janvier, quoiqu'il fût encore inachevé à cette époque. Dix mille personnes se sont enpressées d'aller payer leur tribut d'admiration à cette construction prodigieuse destinée à être la merveille architecturale de nos jours.

Les préparatifs de la Grande-Exhibition se continuent avec activité. Parmi les articles envoyés de l'Inde est une robe en perles estimée valoir sept mille louis; une selle montée en or et enrichie de pierres précieuses, évaluée à 6,600 louis, et qui fut la propriété de Bungee Sing.

Plusieurs souverains et princes d'Europe ajouteront par leur présence à l'éclat de l'imposante exhibition qui se prépare; mais nous voyons par une lettre du Président des Etats-Unis à l'un de ses amis de Manchester (Angleterre) que le chef de la république américaine n'y paraîtra pas.

Les journaux d'Albany mentionnent qu'un comité des deux chambres législatives maintenant en session, a été formé dans le but de procurer une révision du Code de l'Etat de New-York, récemment adopté, et les amendements dont il est susceptible. Le Comité est autorisé à s'adjointre pour ce travail les rédacteurs même du Code nouveau, quel qu'il ne croit pas qu'il y ait lieu de faire de grands changements.

Depuis peu de temps on emploie en Angleterre un article tout-à-fait inconnu jusqu'ici dans la fabrication des chaussures; c'est un cuir désigné par le mot *Pannus Coriæus*, ou drap entané, dont l'inventeur se nomme Hall. La matière est le coton, mais il offre l'apparence du cuir et il en a la consistance; on se sert pour le nettoyer et le faire reluire du moyen communément en usage. On le dit aussi durable que le cuir, mais il lui est supérieur en souplesse et ne déforme pas le pied.

S'il est vrai que le département des postes ait été abandonné par le gouvernement impérial au contrôle de la colonie, il est également à espérer que les réductions postales ne tardent pas à devenir une réalité.

FACHEUX ACCIDENT.—Un accident bien déplorable vient d'arriver dans la paroisse de St. Martin. Dans l'après-midi de mercredi dernier, le nommé François Pesant dit Sansquartier, âgé de 22 à 23 ans, fut le malheur d'avoir le bras gauche broyé par la machine d'un moulin à battre, sous les circonstances suivantes. S'étant placé sur un amas de gerbes de blé qu'il faisait glisser sur le moulin, à l'aide de planches formant un plan incliné, il posa accidentellement le pied sur les madriers, perdit l'équilibre et, entraîné par son propre poids, il fut à l'instant précipité sur le fatal rouage. Le mouvement de la machine ne s'arrêta que lorsque les dents de fer eurent brisé en le mutilant le bras de l'infortuné. L'amputation immédiate d'un bras au-dessus du coude fut jugée nécessaire. On nous informe que l'opération a été heureuse et que le patient est en voie de rétablissement. Il a conservé tout le temps une force et une énergie surprenantes. Il n'était marié que depuis quelques mois.

Cet accident prouve, une fois de plus, que nos cultivateurs ne sauraient user le trop de précautions en faisant usage des moulins à battre.

Soyez tranquille, monsieur le marquis, vous savez que la confiance n'est pas mon fort, et je vous déclare que tout est tranquille aux abords de la maison.

Mon père, dit Henri, rien ne vous retient plus ici; partez des bandes armées sont sur pied; mon avis est de ne pas attendre, de profiter au contraire de cette nuit qui est noire, pour aller demander un asile de quelques jours à M. Bressieux, ainsi que c'était notre intention.

Qui sait dit le marquis en secouant la tête, si Bressieux se souvient encore qu'il me doit tout ce qu'il possède, et de plus, l'honneur de sa maison!... La révolution a glacé bien des cœurs, étouffé bien des souvenirs!

Il y a tels services rendus qui ne peuvent jamais s'oublier.

Tu n'as pas encore de cheveux blancs sur la tête, reprit le marquis avec un sourire amer. Nous partirons cependant; adieu que pourras-tu!

Comme ils n'étaient pas loin de la maison où ils avaient pris logement, ils firent silence. Tout était calme comme avait dit Baptistin; et ils trouvèrent leur hôte paisiblement endormi dans la cuisine. Henri se retourna en souriant vers son père: Si c'est un traitre, dit-il, il a le sommeil du juste.

Un héritage ne s'est pas écoulé, que les cinq voyageurs qui étaient dans la maison de leur hôte. Celui-ci avait protesté très-haut de ses bonnes intentions, en voyant combien les citoyens, contrebandiers payaient largement l'hospitalité; il avait même assuré qu'il serait

enchanté de les garder plus longtemps. Il y eut des deux côtés force poignées de mains données, et l'on se sépara les meilleurs amis du monde.

Au fond, ce n'était pas un méchant homme; il avait peur, voilà tout. La petite troupe s'était mise en marche malgré le vent qui, de minute en minute, devenait plus violent et soulevait devant eux en tourbillons les feuilles arrachées aux arbres.

Il va y avoir un orage terrible, dit Crépaux; je connais ce vent là.

A la grâce de Dieu, dit le marquis. Quand la pluie tombera, nous couvrirons Jeanne avec nos manteaux. Et s'approchant de la jeune fille, il ajouta d'une voix à la fois affectueuse et inquiète: il te faudra bien du courage, ma pauvre enfant, car la providence te réserve de longues épreuves.

J'ai du courage et de la force, mon père; reprit la jeune fille en relevant son charmant visage. Henri, qui était en avant, la serra sur son cœur et lui prenant le bras sous le sien, il lui dit: Vois-tu, ma petite sœur, tu resteras chez Mme Bressieux; c'est une excellente femme qui aura pour toi les soins et l'affection d'une mère.

Henri, à ce nom, à ce souvenir qui lui rappelait les laches atrocités de la maison jaune, serra les poings avec une rage concentrée et murmura: Pourquoi la balle de mon pistolet n'a-t-elle frappée à l'épaule au lieu de l'attein-dre au cœur!... Après ces mots il y eut un instant de silence. Puis il reprit:

Tu ne sais pas, ma pauvre sœur, combien est longue et interminable la route que nous allons entreprendre. Marchant à pied, sans asile pour nous reposer, poursuivis par nos ennemis, que deviendrait une femme mêlée à tous ces dangers, à toutes ces fatigues sans cesse renouées? Ils ne briseraient pas ton courage, ma pauvre Jeanne, mais ils épuiseront tes forces.

Jeanne baissa la tête et pleura; elle comprenait que son frère avait raison.

La voix d'Henri était douce et affectueuse: Ma bonne petite sœur, j'ai bien pensé à tout cela, et mon plan est prêt. Nous avons fait dans notre vie autant de bien que nous avons pu, et j'espère que nous ne rencontrerons pas que des ingrats. Tu le rappelles bien, ce dit M. Dupuis, l'ami d'enfance de notre père? C'est un cœur noble et reconnaissant. Aussitôt arrivé à Paris, soit chez lui, soit chez un autre, je te préparerai un asile sûr, nous avons grâce au ciel, les amis nombreux sur lesquels nous pouvons compter. Baptistin, n'ami de passes en règle viendra te chercher. Ne trouves-tu pas cela bien arrangé? Oui, dit Jeanne d'une voix triste, Dieu le veuille! L'ongle grandissait; les grondemens du ton-

nerre étaient plus rapprochés et des éclairs rougeâtres sillonnaient le ciel de leurs feux électriques. Les arbres pliés par des rafales de vent entraînés comme les mâtures des vaisseaux lorsque souffle la tempête, et l'on entendait les gémissements plaintifs des oiseaux de nuit effrayés.

Crépaux hochait la tête d'un air inquiet; Henri avait mis son manteau sur les épaules de sa sœur. Le marquis de Saverney marchait sombre et pensif, sans paraître s'apercevoir que la foudre grondait au-dessus de sa tête et qu'un vent furieux s'engouffrait en sifflant dans les larges plis de son manteau.

Il y avait près de six lieues à faire pour arriver du point où ils étaient partis à la maison de M. Bressieux qui était près de la ville.

Baptistin, dit Henri, es-tu sûr que nous sommes dans la bonne direction?

Parfaitement, monsieur le comte; prenez pour point d'horizon ces grands arbres qui se détachent de minute en minute à la lueur des éclairs.

Au même instant les nuages qui étaient au-dessus de leur tête créchèrent comme des outres remplies d'eau et laissèrent échapper des torrents d'une pluie glaciale. Pardieu, grommela Crépaux, nous nous serions bien passé de cela. C'est un détail, dit Baptistin de sa voix grave, en ôtant son manteau de ses épaules et en allant le placer sans dire un mot sur le dos du comte Henri. Merçi, fit le jeune homme d'une voix affectueuse; mais toi?

Moi, reprit le digne serviteur, la pluie me connaît et je connais la pluie; nous sommes bien ensemble. Et il alla reprendre sa place à quelques pas derrière le marquis.

Le tonnerre mugissait avec fracas, et la pluie poussée par le vent battait les voyageurs au visage.

Déjà de longues flaques d'eau barraient le chemin, et la pluie torrentielle avait trempé la terre de manière à en faire une boue liquide dans laquelle les pieds clapotaient comme s'ils eussent marché dans un marais.

La pauvre jeune fille, peu habituée à se trouver dehors par de semblables temps, grelottait malgré le manteau dont on l'avait couverte et qu'elle ramenait de son mieux sur sa poitrine, en croisant ses bras; ses beaux cheveux blonds collés sur ses tempes par la pluie et la violence du vent, faisaient serpenter sur son cou et sur ses épaules de lourdes gouttes d'eau qui la glaçaient.

Frêle enfant! déjà épuisée par cette course fatigante, elle sentait ses membres trembler, et ses pieds délicats se gonfler si douloureusement qu'elle pouvait à peine se soutenir. A chaque instant elle glissait sur la terre humide, et cependant pas une plainte ne s'échappait de ses lèvres; elle luttait avec son courage plus encore qu'avec ses forces et cependant elle avait encore deux lieues à faire!

(A continuer.) La nature nous a donné deux oreilles et une seule bouche, pour nous apprendre qu'il faut plus écouter que parler.

Un froid des plus intenses a succédé depuis avant-hier à la température adoucie de jours précédents. Le thermomètre était descendu hier à 24 degrés; il marque aujourd'hui vingt degrés.

Le différend qui se poursuit entre les Juges et les Avocats de Québec a déjà provoqué des manifestations en faveur des premiers; la question semble maintenant devenir populaire. La lettre qui suit à ce sujet en est du moins un indice.

Opinion Publique.

APPROBATION DES JUGES.

Dimanche, le 26 janvier 1851, après la messe les habitants de la paroisse de Terrebonne, s'étant rassemblés au bureau de G. M. Prévost, notaire, sous la présidence de Paul Elói Marier, écuyer, assisté de G. M. Prévost, comme secrétaire.

Il fut résolu à l'unanimité: Que cette assemblée approuve hautement l'indépendance des juges, leur amour du pays, notamment de la classe agricole, dans la rédaction du tarif des frais de justice qu'ils viennent de faire sous l'opération de la loi, en faisant disparaître le lourd fardeau qui pesait sur le peuple depuis si longtemps, avec le système ruineux d'honoraires accordés aux avocats, greffiers, etc., etc.

P. E. MARIER, président. G. M. PRÉVOST, secrétaire. P. S.—Il est à espérer que tous les journaux indépendants, publieront ce court rapport de cette assemblée, afin que le peuple en masse émette son opinion déjà si bien connue. G. M. PRÉVOST.

Etats-Unis.

La Chambre des représentants, à Washington, a été récemment le théâtre d'une séance qui, pour être étrangère aux débats parlementaires n'en était pas moins intéressante. L'occupation des séances avait été mise, à la disposition de M. Asa Whitney, pour expliquer en public le plan de son gigantesque chemin de fer continental. Une nombreuse assistance s'était réunie pour entendre cette curieuse démonstration, que l'on eût regardée il y a dix ans comme utopique, et qui sera, suivant toute apparence, en voie de devenir un fait accompli avant dix autres années.

Année d'un vaste planisphère et d'une carte du continent américain, sur laquelle se trouvent indiqués le tracé de son railroads, M. Asa Whitney a minutieusement développé toutes les parties de son projet. Il a fait ressortir principalement la position centrale occupée, relativement au reste du monde, par les deux extrémités de cette ligne immense, qui doit aboutir à New-York sur les bords de l'Atlantique, et au détroit de Puget sur ceux du Pacifique.

M. Whitney, on le sait déjà, fait partir le railroads continental de l'extrémité meridionale du lac Michigan. Un des motifs qui lui font choisir ce point résident, paraît-il, dans la fertilité de la contrée. La compagnie devant trouver principalement son indemnité et ses bénéfices dans les terres riveraines dont elle sollicite la concession, et les deux tiers du parcours n'embrassant que des régions arides, elles doivent naturellement chercher une compensation: or, c'est dans les 800 premiers milles du tracé qu'elle espère la trouver. Les soixante milles de terrain qu'elle demande à droite et à gauche de la route, en les payant à raison de 10 cents l'acre, lui paraissent devoir donner, dans cette première section seulement, un produit assez beau pour faire face à tous ses engagements.

Ce plan, qui soulève de fortes objections, mais qui compte aussi de chauds partisans, pourrait bien être en résumé, au point de vue financier, le plus avantageux de tous ceux qu'on a mis jusqu'ici en avant, si, en dotant le pays d'une immense voie de communication, il doit en effet non seulement ne rien demander au Trésor, mais encore y verser une somme de 8 millions, pour prix des terres concédées. Sous ce rapport du moins, il offre au premier coup d'œil un avantage sur la combinaison proposée par M. Benton. Quand au mérite topographique respectif des deux projets, les études seules pourront décider sérieusement la question.

Le procès du général Henderson, impliqué d'une manière si grave dans l'expédition Lopez, continue à la Nouvelle-Orléans, mais avec une lenteur qui ne présage pas un prompt dénouement. Nous ne voyons même pas trop comment les débats iront jusqu'au bout avec le système qu'a pris la défense. A l'audience du 6 janvier, un témoin racontait comment, s'étant embarqué pour aller à Chagres, on l'avait emmené à Cardenas. Dans sa déposition, il arrive à dire "qu'il y avait une expédition..." Aussitôt, M. Henderson l'arrête, et commence un discours qui dure plus de trois heures, pour démontrer que l'accusation n'ayant pas prouvé matériellement l'existence d'une expédition, il devait être interdit aux témoins de faire allusion à un fait qui n'était point judiciairement prouvé. Les plaidoiries sur cette exception n'ont pas absorbé moins de deux séances, et nous ignorons encore la décision prononcée par la cour.

Si étrange que cela puisse être, les accusés de Cardenas complètent sérieusement sur ce moyen d'éblouir les poursuites dirigées contre eux; et ils ne sont pas les seuls à le regarder comme efficace. Le Globe de Washington du 17 courant dit tranquillement: "Dans notre opinion, on ne pourra les condamner, faute de preuves, car il semble impossible d'établir judiciairement qu'il y a eu expédition, invasion, débarquement à Cardenas, combat et fuite." Un renvoi fondé sur de pareils motifs serait

assurément chose curieuse; mais ce n'est pas une raison pour qu'il n'ait pas lieu.

FAITS DE L'ÉTRANGER.

—On lit dans la Gazette de Lyon: "Nous sommes priés, de la part de Mgr. l'Archevêque de Turin, de donner de la publicité à un fait admirable:

"Les vicissitudes auxquelles le vénérable exilé a été en butte lui ont attiré une foule de lettres de la part de personnes pieuses, qui lui ont présenté leurs félicitations et leurs offres. Cependant il a été plus particulièrement touché de celle qui, dernièrement, lui a été envoyée de Mondovè, petite ville épiscopale en Galicie, lettre que lui ont adressé MM. l'ontier d'Arcinièga et Emmanuel d'Alcolà, chanoines de la cathédrale, et le premier aussi grand-vicaire du diocèse, M. Antoine du Pardo, et de Montenegro, ancien officier supérieur des troupes de Sa Majesté Catholique. Dans cette lettre, qui est en latin, ils expriment avec une naïveté vraiment touchante leur regret, que le service de leur église les empêchât d'aller personnellement offrir à Menseigneur les sentiments d'admiration, de reconnaissance, d'amour, que sa conduite a excités dans leurs cœurs; ils mettent à sa disposition leurs personnes, leurs revenus, leurs maisons; ils disent qu'ils lui envoient la lettre à Lyon, afin de vérifier s'il est toujours dans cette ville, et en ce cas là de lui faire parvenir tout de suite la somme de trois mille réaux; enfin, ils concluent en lui faisant la double prière de ne pas refuser leur petite offrande, et de n'en dire mot à personne. Menseigneur, dans sa réponse, leur a déclaré ouvertement qu'il ne pouvait les satisfaire ni dans une chose, ni dans l'autre; car si la modeste fortune qu'il a de sa famille, suffisant à ses modestes besoins, ne lui permettait d'accepter de l'argent de personne, l'émotion que lui avait fait éprouver le bienveillant objet de leur lettre ne lui permettait pas non plus de le tenir caché.

"Nous nous félicitons d'accomplir le vœu du pieux prélat en enregistrant dans nos colonnes ce fait si édifiant.

"Pussions-nous être assez heureux pour y réussir de telle sorte, qu'à l'aide de notre journal, ce fait soit connu partout, et les auteurs en recueillent les éloges et les bénédictions qu'ils méritent!

—On lit dans le Salut public de Lyon du 19: "Il paraît que l'uniforme des braves régiments de la garnison de Lyon a le privilège de soulever la colère de ces misérables qui ne voient dans notre excellente armée, l'honneur et la gloire de la France, qu'un instrument d'oppression et de tyrannie. Il y a deux jours, nous étions condamnés à raconter un affreux guet-apens dont un cuirassier du 3e régiment a été victime. Aujourd'hui encore, nous sommes amenés à enregistrer une lâche agression dirigée contre deux soldats appartenant au 2e dragons, pendant l'une des dernières nuits.

"Assaillis par une bande composée, dit-on, d'une vingtaine d'individus, ils ont pu heureusement tenir tête à leurs adversaires à distance en se défendant avec leurs sabres, et attendent ainsi que quelques hommes de garde dans un poste voisin soient venus les dégager. Un seul de ces individus a pu être arrêté et mis à la disposition de la justice. Il a été reconnu pour avoir attaqué déjà un soldat d'un des régiments d'infanterie de la garnison.

"On parle encore d'une autre agression de même nature qui aurait eu lieu la même nuit et dirigée contre des cuirassiers du 3e. Nous ne pouvons cependant garantir la certitude de ce dernier attentat.

"Nous ne nous expliquons pas, en vérité, les motifs de ce doublement de haine. Jamais nous n'avions joui d'une paix plus profonde; jamais aussi l'armée, tout en faisant son devoir, n'avait moins provoqué les fureurs de ses ennemis.

—Le département de l'Isère est en ce moment infesté par des bandes de malfaiteurs étrangers, qui parcourent les campagnes en pronant des renseignements sur les églises et sur les objets précieux qu'elles peuvent contenir. C'est à elle qu'on attribue les nombreux vols sacrilèges commis dans ces derniers temps, et dont les communes de Villafontaine, de Grenay, de Saint-Jean-de-Bournoy ont été le théâtre.

L'alarme est si grande dans toute la contrée que, la nuit, on déménage tout ce que les églises renferment de précieux pour le mettre en sûreté.

—On écrit de Calais, 18 décembre: "Le fait suivant vient d'être l'objet d'une communication très curieuse, faite par M. W. Lynton à la société asiatique d'Anglais.

"Un négociant chinois, nommé Hian-ly, accusé et convaincu d'avoir tué sa femme, a été condamné à mort, à périr par la privation absolue de sommeil. L'exécution a eu lieu à Amoy, au mois de juin dernier. Le condamné a été placé dans une prison, sous la surveillance de trois gardiens, qui se relayaient d'heure en heure, et qui l'empêchaient de prendre aucun sommeil le jour et la nuit. Il a vécu ainsi dix-huit jours, n'ayant pas dormi une seule minute. A commencer du huitième jour, ses souffrances étaient si pénibles qu'il demandait comme une grande faveur qu'on le fit périr par la strangulation."

—Un fumeur ordinaire (en France) brûle par jour 15 centimes de tabac, soit, par mois, 4 fr. 50 c., il use quatre paquets d'allumettes chimiques à 5 c., et 20 c., et trois pipes au moins par mois, et 15 c. Total: 4 fr. 85 c. ou 58 fr. 20 c. par an, sans compter le temps perdu et les vêtements brûlés. Si une famille est composée d'un père et de deux fils fumeurs, voilà une dépense annuelle de 174 fr. 60 c. en fumée.

Cette somme paierait 1, 746 livres de pain à deux sous la livre; c'est la nourriture de quatre enfants.

Sait-on le revenu que font chaque année à l'Etat les fumeurs, les priseurs et les chiqueurs? Cent dix millions de francs!

Le Journal la Voix du Proscrit.

M. Ledru-Rollin et le Dimanche.

Les hommes de stratégie ont pu regretter, dans l'admirable rapport de M. de Montalembert, sur la loi du Dimanche, certains développements qui, à les en croire, semblent donner à la proposition de M. d'Ollivier des proportions qu'elle n'a pas. Mais il n'est personne qui, après avoir lu attentivement, dans le Moniteur, l'œuvre de l'illustre orateur, n'ait ressenti, au fond de son cœur, une grande joie de ce que la vérité ait été dite une fois, et avec ce courage et cette franchise, à tant de prétendus défenseurs de la religion, qui ne la veulent pas accepter telle qu'elle est. Malgré les efforts de quelques feuilles conservatrices, qui ont été chercher des arguments contre la proposition d'Ollivier, dans les vieux cartons du ministre des cultes de l'empereur Napoléon, l'immense majorité des honnêtes gens a compris qu'il y avait tout à la fois devoir la conscience et nécessité politique à se ranger autour de M. de Montalembert et de ses honorables collègues de la commission. On nous a rapporté, à ce propos, de belles et nobles paroles de M. Guizot, dont la haute intelligence comprend si bien les délicates vérités proclamées à la tribune par M. de Montalembert. Nul doute que, l'ici le jour où sera discutée la proposition d'Ollivier, les esprits timides, que la nobie franchise du rapporteur avait effarouchés, ne reviennent à des sentiments plus généreux et plus dignes. Les périls qui menacent l'ordre social tout entier sont extrêmes: bien insensés donc qui ne comprennent pas que le temps est passé des petites habiletés parlementaires, et qu'il n'est plus permis, aujourd'hui, de ménager, comme en des temps moins difficiles, les répulsions ou les préjugés de ceux-là qui s'insurgent contre la souveraineté de Dieu, et qui, en même temps, prétendent défendre l'autorité et combattre l'anarchie.

Quoi qu'il en soit, dès à présent, le rapport de M. de Montalembert a produit d'excellents résultats: il a forcé les adversaires, je ne dirai pas du catholicisme, mais du christianisme, en général, à se démasquer complètement. Il n'est pas jusqu'à M. Ledru-Rollin qui ne se soit ému, sur la terre d'exil, des paroles du courageux champion de la liberté religieuse. Le numéro de la Voix du Proscrit du 22 décembre, renferme un article où éclate toute la haine antichrétienne du célèbre démagogue.

"Vous avez en l'imprudence, s'écrie le héros du 13 juin, d'amener contre vous, en soulevant la question religieuse, non-seulement la génération de la révolution, mais le dix-huitième siècle tout entier;—ceci est une allusion aux articles voltairiens de l'Ordre et du Journal des Débats.—C'est par là que vous devez périr. Croyez-moi, cette liberté sera la dernière sur laquelle vous aurez porté la main!"

M. Ledru-Rollin, au nom du bon sens, au nom de la raison, proteste contre les entraves que le rapport de M. de Montalembert, "cette œuvre ténébreuse de quelque moine", retrouvée dans les arcanes du Vatican," veut apporter à la liberté de conscience, "en faisant mine de la respecter."

Napoléon, "qui fit un holocauste de toutes nos libertés, qui rétablit tous les vieux fétichismes, et rétablit le prestige perdu de la papauté," fut obligé de reculer devant la proposition de Portalis.

Châteaubriand, lui aussi, ne voulait plus que la papauté continuât d'être "une espèce de pouvoir dictatorial planant sur de futures républiques."

Or, ce que n'a point osé Napoléon, au faite du despotisme, ce que repoussait Châteaubriand, les royalistes de toutes les branches, les sceptiques qui voulaient, sous la Restauration, que la loi fût athée, l'osèrent-ils?

M. Ledru-Rollin n'en serait pas surpris: "Les usurpations récentes du Vatican sur l'Angleterre et sur l'Amérique" autorisent à tout supposer. Mais que les démocrates se rassurent: "L'ombre de Voltaire plane encore sur nous!" s'écrie l'avocat-publiciste.

On le voit, M. Ledru-Rollin invoque contre la proposition de M. d'Ollivier l'ombre de Voltaire, etc. Il y a là, assurément, un enseignement des plus remarquables!

Nous trouvons, dans le même numéro du Proscrit, un très-curieux article du citoyen Ch. Delescluze sur l'organisation démocratique de l'éducation.

Suivant M. Delescluze, de tous les plans qui ont été produits depuis la révolution de 1789, le plus complet, le seul satisfaisant, est celui qui fut élaboré par Lepelletier de Saint-Fargau, et dans lequel se lisent ces paroles: "Pour que l'Église ne soit pas un vain mot, il ne suffit pas de donner des cours gratuits; la classe indigente ne saurait en profiter. Il faut que, depuis l'âge de six ans jusqu'à douze pour les garçons, et jusqu'à onze pour les filles, tous les enfants, sans distinction ni exception, soient élevés en commun, aux dépens de la République, et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, reçoivent mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins."

M. Delescluze déclare que ce sont là les vrais principes, et que c'est un devoir pour les républicains de 1850 de reprendre l'œuvre, et d'assurer l'avenir de la patrie par l'émancipation de tous ses enfants."

en chiffres détaillés, le budget de l'éducation nationale; nous le comprenons dans l'énumération des dépenses de la République. Toutefois, pour ne pas laisser croire à nos lecteurs que nous n'avons pas envisagé cette importante question, sous le point de vue pratique, nous ne dissimulerons pas que ce crédit ne sera pas inférieur à 600 millions par an. Qu'il nous soit permis d'ajouter que cette somme, exorbitante au premier abord, ne pèsera pas démesurément sur le budget; que beaucoup de dépenses seront supprimées dans d'autres services; qu'enfin, l'établissement de l'impôt progressif apportera un soulagement réel à la classe nombreuse des travailleurs, puisque la fortune prendra une large part dans une dépense qui pèse exclusivement sur eux aujourd'hui.

"Quant à l'élevation du chiffre en lui-même, nous n'avons pas à le justifier. Le principe de l'égalité commande; il ne reste plus qu'à subordonner les charges publiques à cette nécessité."

Telles sont les doctrines "de la génération de la révolution" et "des hommes du dix-huitième siècle," sur les grandes questions du repos du dimanche et de l'éducation nationale!

Nous invitons MM. les universitaires du Journal des Débats et MM. les philosophes écolériques de l'Ordre à réfléchir sérieusement sur les doctrines proscrites à Londres et à Paris par leurs alliés de la démagogie socialiste. Le coup qu'il en coûte à ces vieux libéraux de s'incliner devant les commandements de l'Église, si spirituellement tournés en ridicule par Paul-Louis Courier, le vigneron; mais qu'ils ne l'oublient pas; les Montagnards ne plaissent point il faut être avec eux ou contre eux, et la seule religion qu'il tolèrent est celle de la célèbre Catherine Théot qui voyait dans Robespierre le Fils de l'Être suprême, le Verbe éternel, le nouveau Rédempteur du genre humain!

A. DE COURSON. (Univers.)

HAUT-CANADA.

TRIBUNAUX.

ASSISES CRIMINELLES DE JANVIER 1851.

Donald Sinclair est traduit devant le tribunal sur accusation de tentative d'assassinat contre la personne d'Alexandre Sinclair. Tous deux sont montagnards d'Ecosse. L'acte d'accusation contenait trois chefs: 1. Assaut avec infirmité de blessures dans l'intention de tuer; 2. même assaut avec intention de mutiler; 3. même assaut avec intention d'infliger des blessures graves.

La poursuite est soutenue par le procureur-général. L'accusé n'a pas de défenseur. Le plaignant Sinclair rend son témoignage, dont suit la substance:

Sinclair et l'accusé avaient vécu plusieurs années à proximité l'un de l'autre dans le Township de Chinguaconsy. Ils avaient eu l'habitude de se prêter mutuellement différents objets selon leurs besoins réciproques. En décembre, l'accusé emprunta du témoin son moulin à vanner, et en retint la possession pendant dix ou douze jours. Le 28 décembre un matin, Sinclair se rendit à la demeure de l'accusé dans l'intention de revoir son moulin, et de se procurer des chats que ce dernier avait promis de lui prêter. Entré dans la maison de l'accusé, le témoin l'y trouva seul, en l'absence de sa femme et de son enfant qui l'avaient quitté la veille à la suite d'une querelle. Après que le témoin lui eût rappelé sa promesse au sujet des chats qu'il avait promis de lui prêter, il déclara qu'il ne voulait plus les prêter, mais que, quant au moulin, il en avait fini. Le témoin et l'accusé sortirent ensemble de la maison sans avoir eu de différend, sans éprouver de colère l'un contre l'autre, et se dirigèrent de deux côtés opposés: le témoin vers sa grange afin d'y préparer une place pour son moulin, et le prisonnier dans la direction de l'autre terre voisine appartenant au cultivateur Ferguson. Ils étaient à quelque distance l'un de l'autre, lorsque l'accusé se retournant, cria à Sinclair: "Tu es une canaille, et tu n'auras pas le moulin à vanner." Le témoin revint sur ses pas et l'accusé fit de même. Dès qu'ils se furent rapprochés à une distance de seize ou vingt pieds l'un de l'autre, l'accusé courut vers le témoin et le frappa de toute sa force a coups de couteau au côté gauche de la poitrine. La blessure infligée au témoin saigna abondamment. Dans l'appréhension de voir cet assaut se renouveler, à la vue du couteau qu'avait tiré l'accusé dans ce but, Sinclair prit la fuite et fut poursuivi par son assaillant qui ne s'arrêta que lorsqu'il vit qu'il perdait du terrain.

Le témoin regagna sa demeure, et sans soupçonner la gravité de la blessure qu'il avait reçue, il envoya mettre un attelage à son wagon, et retourna chez l'accusé avec un autre homme, après s'être muni d'un pistolet en se proposant d'en faire usage pour tenir en respect l'accusé s'il s'avisait de renouveler son agression. Arrivé près d'un hangar où le moulin avait été placé, le voisin Ferguson vint au-dehors et dit au témoin: "Tenez-vous sur vos gardes, car Donald Sinclair (l'accusé) est ici avec une hache." A ce propos, le témoin rebroussa chemin et se retira ainsi vite qu'il le put, suivi de l'accusé affectivement armé d'une hache. Durant cette course, il trébucha et tomba. En voyant son ennemi près de le joindre, il saisit son pistolet et menaça l'accusé. Celui-ci, à cette vue, se désista de sa poursuite et retourna dans sa maison où il resta pendant que le témoin et ses hommes transportèrent le moulin et s'éloignèrent. De retour chez lui pour la seconde fois, le témoin, sentant que la blessure était plus sérieuse qu'il ne l'avait cru, se procura les soins d'un chirurgien. Il fut confiné dans son lit. Depuis le jour où question jusqu'à l'ouverture des présentes Assises, et il n'est pas encore parfaitement rétabli.

Lorsqu'il gardait encore le lit, deux juges de paix recueillirent sa déposition, et prirent des mesures pour l'arrestation de l'accusé. Après qu'on eût pénétré dans sa maison, on le trouva sur son lit ayant une hache à ses côtés. Il se leva, saisit la hache et prit l'attitude de la résistance, mais les agents de la force publique se précipitèrent sur lui et prévirent tout malheur. Ils lui demandèrent le contenu avec lequel il avait frappé, mais il dit qu'il n'avait rien sur la tête, s'il ne le leur donnait; ils le pressèrent sur le plancher, et brandirent la hache au-dessus de sa gorge; il persista dans son refus. Le contenu fut cependant retrouvé dans la maison.

Deux autres témoins, Donald Smith et Donald Ferguson, tous deux parlant le Gaélic, mais interprétés devant le jury par le témoin principal Alexandre Sinclair, et bien compris du juge, qui possède cet idiome, corroborèrent la déposition de ce plaignant.

L'accusé, dans le cours de l'instruction, parla d'une manière incohérente, accusant les témoins principaux de l'avoir volé et même d'avoir voulu l'empoisonner. Son apparence était celle d'un homme sous l'empire d'un dérangement de ses facultés intellectuelles. Le procureur général admit qu'il pouvait exister des doutes relativement à l'état mental de l'accusé. Il y a sept ou huit ans, il avait été pris d'une affection nerveuse à dater de laquelle, de l'aveu même du plaignant, il avait cessé d'être le même qu'on l'avait vu précédemment. Les autres témoins dirent cependant qu'ils croyaient l'accusé jouissant de la plénitude de sa raison. Le juge en résumant les débats, dit au jury que, d'après la conduite et les paroles de l'accusé, sa lucidité mentale devait paraître douteuse. "La question à décider, dit-il, est de savoir si, lors de la commission de l'offense, il possédait toute sa raison, ou s'il agissait sous l'empire d'une aberration mentale qui lui ôtait la responsabilité de ses actes."

Le jury se retire, et, après quelque délibération, déclare l'accusé "coupable d'assaut avec intention d'infliger des blessures graves."

Au moment où nous mettons sous presse la feuille de Québec ne nous a pas encore apporté les journaux que nous en attendons ce matin.

DECES.

A l'Hôpital-Général de cette ville, la Révéla. Sœur Marie-Angèle-Victoire Brézau, dite Ste. Alphonse, décédée mercredi à l'âge de 41 ans, 3 mois, 27 jours, dont elle a passé en Religion 26 ans, 8 mois et 4 jours.

Hier matin, au Cimetière St. Antoine, près de cette ville, à la résidence de son frère l'hon. F. A. Quesnel, Delle. Adèle Quesnel, âgée de 67 ans. Elle fit, par ses charmes de son esprit, l'agrément de la société, et par les qualités généreuses de son cœur, elle laisse des regrets dans l'âme du pauvre.

En cette ville, le 27 courant, M. L. Pepin, dit Balaie, âgé de 58 ans.

A la Rivière du Loup, district des Trois-Rivières, le 26 du présent, après une maladie de quelques mois, et à l'âge de 43 ans, Dame Julia-Jane Durand, épouse de Charles-Edouard Gagnon, éc. notaire, et l'une des filles de feu le colonel Marin-François Durand, de Plattsburg, Etat de New-York.

ANNONCES.



TRAVAUX PUBLICS. DES OFFRES seront reçues jusqu'à LUNDI, le TROISIEME jour de FÉVRIER prochain, pour les OUVRAGES de CHARPENTE du NOUVEAU PALAIS de JUSTICE, pour Montréal.

Le montant des contrats sera payé argent comptant au fur et à mesure que l'ouvrage avancera, moins la somme de 25 par cent qui sera retenue jusqu'à la confection des travaux; les contracteurs seront tenus de fournir deux cautions à la satisfaction des Commissaires du Bureau des Travaux Publics; les offres seront adressées aux dits Commissaires, mais ils ne s'obligent pas d'accepter les plus basses.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau des soumissionnaires, 87, rue des Fortifications, où l'on pourra voir les plans et devis. OSTELL & PERRAULT, ARCHITECTES.

Montréal, 10 janvier 1851.

HOTEL RICHAUD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Nouveau), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé y trouvent en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement est à vue sur le fleuve et réunit la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des défilés des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

CASANOVA ECOLESIASTIQUE ET CIVIL POUR 1851.

A vendre chez E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 19 Nov. 1849.

REGON L. LANGEVIN. AVOCAT.

Bureau, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessous du Pôtableissement de St. Adrien. Montréal, 8 novembre 1850.

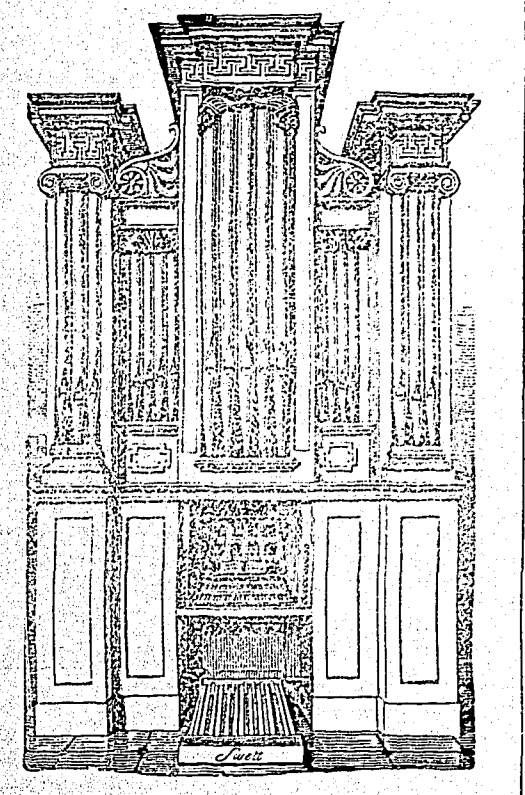
ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE. M. HERVEON & Cie., sollicités par des membres de leur famille...

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE, DONT LA PUBLICATION SERA CONTINUE, PARAIT TOUS LES MOIS...

À VENDRE ou ÉCHANGER, UN TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal...

LIBRAIRIE ET RELIURE. Coint des Rues Notre-Dame et St. Vincent. L'Édition offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé...



Au Clergé. L'Édition met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait...

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS. L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Coteau St. Louis...

Le soussigné informe les messieurs du clergé qu'il reçoit à l'Instant de Paris et de Lyon le complément de ses commandes...

J. M. LAMOTHE, Relieur de cette ville, présente ses remerciements aux messieurs du Clergé et au public en général...

COLLEGE JOUETTE. La rentrée des élèves de cet établissement qui est le premier et le principal des CLERCS DE ST. VIEUX...

1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux...

Après avoir suivi ces cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue...

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. £3 0 0. Musique { Piano. £3 0 0. Les autres instruments £1 10 0. Dessin. £0 5 0. Abonnement à la bibliothèque. £0 2 6.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR. CONTENANT UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

MOIS DE MARIE. NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec belle reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES. LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES...

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £3 5. Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX. LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT REÇUS et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse.

IMAGERIE NOUVELLE. Réduction de prix. LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et ualités, qu'ils offrent à 7/8, 12/6 et 30/0 les 100 feuilles.

ST. JEAN-BAPTISTE. LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE, DEDIE À LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINIQUE, P.TRE. Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général...

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. UN M. Bonnal, jeune Français âgé de 24 ans, offre ses services comme instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France...

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLAÏS, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR., V. P. H. L. ROUTH, ECR., W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D. R. STARR, ECR., AGENT GENERAL POUR LE MONTREAL.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. M. R. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec...

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhéto et grec, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet.

F. X. DEROME, Horloger, à 3 portes de Pé. Montréal, 24 Sept. 1850.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES. On imprime à cet établissement: Adresses, Cartes de visite, Invitations, Circulaires, Et Jobs de toute espèce, exécutés avec soin.

L. P. BOIVIN. Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques artier.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNE SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISERAYE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Soré-R. Harwood, Ecr. Melborne—Thos. Tait, Ecr. St. Andrew—Frank F. St. Hyacinthe—Boucher de St. John—Charles Pierce Trois-Rivières—John Robinson, Ecr. Huntingdon—R. B. So-Hawkesbury—Georges Hamilton, Ecr. Stanstead—F. Judd, Ecr. Dunham—Wm. Baker, Ecr. Sherbrooke—Wm. Ritchie, Ecr.

LES assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

Table with columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

Prime annuelle pour assurer £100, toute la durée de la vie. On trouvera, en les comptant, que les taxes ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Table with columns: AGE À ATTENDRE (50, 55, 60, 65) and Age annuel ou assuré. Rows for ages 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thos. Ramsay, Gér., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

CONDITIONS: On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. MONTREAL, MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Trois-Rivières, Val. Guillot, Gér., N. P. Québec, M. D. Martineau, Ptre., V. St. Armand, M. F. Pilote, Ptre. Direct. Rivière du Loup, M. L. Baribeau. St. Athanasie, M. H. Aubertin. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.